



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-105

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2026-04-27-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire (compétences préfet) (9 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-04-27-00003

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire (compétences préfet)

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale  
académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
du Centre-Val de Loire (compétences préfet)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. Jean-Philippe AGRESTI ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 20 février 2025 nommant M. Ivan GUILBAULT dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;

**VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 14 août 2025 nommant Mme Sandrine TROADEC délégué régional académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé à :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;
- M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;
- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2: Subdélégation de signature concernant les correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques concernant leur champ de compétences énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés au même article, est conférée aux agents suivants :

- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la communication, à l'observation, aux études et statistiques, à la valorisation statistique et cartographique, à l'appui administratif et à la coordination, ainsi que l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordre budgétaire et financier des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé,

-Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire des BOP 163, 219 et 214, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordre budgétaire et financier des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé, ainsi que les documents relatifs à la tutelle du CREPS,

- Mme Céline LEROUX, cheffe du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'emploi, à SESAME, à l'engagement des jeunes dans la société, le développement de leur autonomie, à leur mobilité internationale ; à l'animation et au soutien des associations de jeunesse et d'éducation populaire ; pour les sujets relatifs à la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers accueillis dans les accueils collectifs de mineurs, à la promotion de l'éducation populaire, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat, la promotion et le développement du service civique et son contrôle, les décisions d'agrément régional de service civique, de retrait et de refus d'agrément régional,

- M. Yassine BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'accès à la pratique sportive, au sport professionnel, au développement maîtrisé des sports de nature, au développement de la médecine du sport, à la prévention du dopage, au recensement et à la programmation des équipements sportifs, à la prévention

des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport, au développement du sport santé, à la promotion de l'éthique et des valeurs du sport, à la tutelle du CREPS, au secrétariat de la conférence régionale du sport, à l'emploi, à SESAME,

- Mme Anne-Laure BELLIER, cheffe du pôle certification, formation, emploi, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'emploi, à SESAME.

ARTICLE 3 : M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la subdélégation de signature sur les domaines financiers concernant les programmes 163, 219 et 214 couverts par l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours,
- M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,
- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport,
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,
- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction,
- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire des BOP 163, 219 et 214.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est conférée à M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 163, 219, 214 et les répartir par action et par titre, entre les pôles et les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles. La répartition des crédits par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours d'exercice budgétaire, sera proposée par le délégué régional académique, après approbation du recteur au préfet de région qui l'arrêtera après présentation au comité de l'administration régionale (CAR) ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les pôles et les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles. La réallocation des crédits en cours d'exercice entre les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles, sera réalisée selon les principes de répartition des crédits indiqués ci-dessus.

- signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la délégation régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature est conférée aux subdélégués suivants, à l'effet de réaliser les opérations mentionnées dans ce même article :

- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport,
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,
- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction,
- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire sur les BOP 163, 219 et 214,
- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives,
- Mme Anne-Laure BELLIER cheffe du pôle certification, formation, emploi,
- Mme Céline LEROUX, cheffe du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est conférée aux subdélégués suivants à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les titres 2, 3 et 6 pour les BOP 163, 219 et 214 énumérés dans les articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral n° 24-083 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé, dans la limite de 250 000 € en matière de dépenses relevant du titre 6 des programmes 163 et 219.

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code de la commande publique seront soumises préalablement à leur engagement, au visa du préfet de région.

Pour le pôle développement des politiques sportives :

- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives, pour les titres 2, 3 et 6 des BOP régionaux 163, 219 et 214

Pour le pôle certification, formation, emploi :

- Mme Anne-Laure BELLIER, cheffe du pôle certification, formation, emploi, pour les titres 2, 3 et 6 des BOP régionaux 163, 219 et 214

Pour le pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative :

- Mme Céline LEROUX, cheffe de pôle, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214
- Mme Cécile TEISSERENC, assistante de pôle, pour le titre 3 du BOP 214

Pour le pôle d'appui à la direction :

- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214
- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214.

ARTICLE 6 : Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités :

- à valider les actes dans les applications CHORUS, CHORUS-FORMULAIRES et CHORUS-DT ;
- à valider les formulaires dans l'application informatique OSIRIS pour les dossiers passant via le connecteur OSIRIS-CHORUS ;
- à signer tout document transmis, au centre de services partagés et au service facturier, sous forme dématérialisée ou non, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux BOP relevant de la compétence de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire.

| <b>Validation CHORUS-FORMULAIRE</b>   | <b>Agents habilités CHORUS CŒUR</b>  | <b>Validation CHORUS-DT BOP 163 - 219 et 214</b>   |
|---|--|--|
| M. Yassire BAKHALLOU<br>Mme Anne-Laure BELLIER<br>Mme Sophie CORDINA<br>M. Rodolphe LEGENDRE<br>Mme Céline LEROUX<br>Mme Elise MALFOI<br>Mme Anne MEYER<br>Mme Sandrine TROADEC | M. Yassire BAKHALLOU<br>Mme Sophie CORDINA<br>Mme Céline LEROUX<br>Mme Elise MALFOI<br>Mme Sandra MENDES<br>Mme Anne MEYER | M. Yassire BAKHALLOU<br>Mme Anne-Laure BELLIER<br>Mme Sophie CORDINA<br>M. Rodolphe LEGENDRE<br>Mme Céline LEROUX<br>Mme Anne MEYER<br>Mme Cécile TEISSENRENC<br>Mme Sandrine TROADEC<br><b>Validation OSIRIS</b><br>M. Yassire BAKHALLOU<br>Mme Anne-Laure BELLIER<br>Mme Sophie CORDINA<br>M. Rodolphe LEGENDRE<br>Mme Céline LEROUX<br>Mme Elise MALFOI<br>Mme Anne MEYER<br>Mme Sandrine TROADEC |

ARTICLE 7 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire, et par délégation,

Pour le recteur,

X

ARTICLE 8 : L'arrêté n°67/2025 du 19 septembre 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire et du Loiret est abrogé.

ARTICLE 9 : Les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 avril 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI